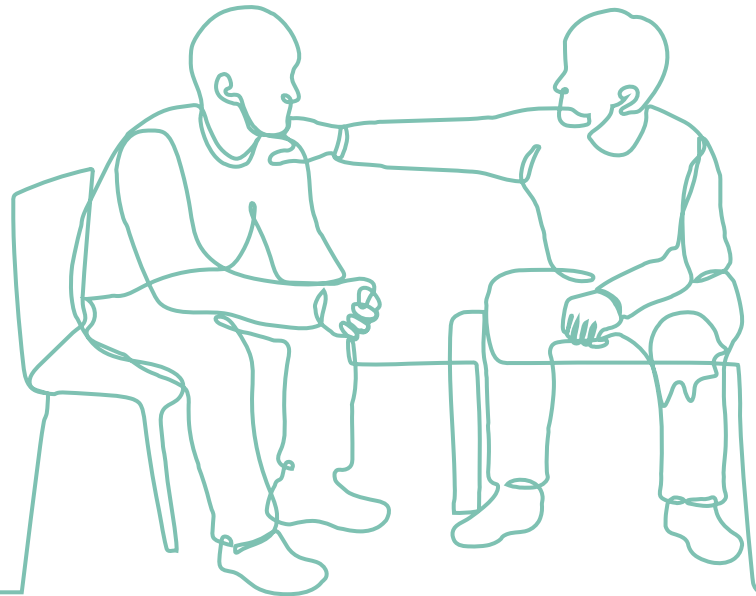




Situations pouvant amener un médecin à intervenir auprès d'un collègue



- Quand il a connaissance qu'un collègue vit un événement personnel ou professionnel stressant
- Quand un collègue affiche un changement de comportement pouvant être le symptôme d'un déséquilibre ou d'un bouleversement
 - Par exemple, des retards ou des oublis répétés, des signes d'isolement ou de tristesse
- Quand une crise survient dans le milieu de travail qui perturbe tous les membres d'une équipe
 - Par exemple, le suicide d'un collègue
- Quand un collègue a un comportement inapproprié à l'égard des autres soignants
 - Par exemple, des accès de colère, de l'irritabilité, de l'intimidation, des propos ou gestes violents
- Quand certains comportements font douter de la qualité de l'acte
 - Par exemple, des abus d'alcool ou de drogue, de l'agressivité, de l'impatience ou de l'indifférence à l'égard des patients, de la négligence